

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPEAS / SPE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 80/563 / DU 17/12/1980

portant intégration et nomination de
Monsieur MASSAMBA Alphonse, dans le
statut de l'Université Marien NGOUABI,
en qualité d'Assistant Stagiaire de Phy-
sique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

éché le 14/7/1980
le n° 0100

Reçu: UM...

DGTFP

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- Vu l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
- Vu le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- Vu le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- Vu le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu, l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la composition du Conseil des Ministres ;
- Vu le Certificat de Prise de Service n° 265/UMNG/SG/DPAAD du 20 Novembre 1978 ;
- Vu le Dossier constitué par l'intéressé,
- Vu le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

.../...

D E C R E T :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions de l'article 12 du Décret N°75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI, Monsieur MASSAMBA Alphonse, de nationalité congolaise, né le 25 Septembre 1953 à BRAZZAVILLE, Titulaire du Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A) d'Acoustique délivré par l'Université de Technologie de COMPIEGNE le 17 Octobre 1977, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Assistant de Physique Stagiaire, Indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2 Novembre 1978 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 17 Décembre 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Education
Nationale

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux

Victor TANBA-TANBA.

AMPLIATIONS

PM/CAB
SGCM/BC
MEN/CAB
DAAF
DGTFP
JORPC
UMNG
Intéressé
Chrono

1
1
1
3
2
1
20
1
4